



Rapport d'instruction

Dossier ADEME N°:

Dossier AAUC/CTC N°: 13075

Maître d'ouvrage - raison sociale	Commune de Sollacaro
<i>Adresse</i>	Maison communale -20140 Sollacaro
<i>CODE NAF</i>	
<i>SIRET</i>	212 002 844 000 18
<i>Responsable Légal</i>	MONDOLONI Alexandre (maire)
Opération	Rénovation énergétique d'un bâtiment communal abritant la mairie, l'école, et six logements sociaux.
Lieu de réalisation	Commune de Sollacaro
Date prévisionnelle de réalisation	mars-15
CPER 2007-2013	ProDEME (ADEME/CTC)
Dossier instruit par l'AAUC dans le cadre du PO FEDER	non
Dossier instruit par l'ADEME dans le cadre du Grenelle	non
Instructeurs :	
ADEME :	AAUC/CTC : PAOLI Marie-Dominique
Gestionnaires :	
ADEME :	AAUC/CTC :

ADEME		AAUC / CTC	
Date de la demande		Date de la demande	25/07/2015
Date de réception		Date de réception de la demande	25/07/2015
Date d'accusé de réception		Date AR du dossier complet	11/09/2013

Date du Comité de Gestion	25/11/2013
----------------------------------	------------

MAITRE D'OUVRAGE

Type de maître d'ouvrage	Public
Dans le cas d'une entreprise, au sens communautaire du terme, l'entreprise est :	
Situation du maître d'ouvrage au regard de la TVA	Assujetti (FCTVA récupérée)
Financement	Autofinancement

CADRE DE L'OPERATION

Secteur	Non concurrentiel
Dans le cadre d'une opération en secteur concurrentiel, réglementation applicable	

MOTIVATIONS DES INSTRUCTEURS

ADEME	
CTC / AAUC	Avis favorable. Le projet est conforme à la convention PRODEME 2013 dont l'un des objectifs principal est la rénovation énergétique de bâtiments peu performants. Le projet est conforme au DOMO et aux orientations de la mesure 2,3 du PO FEDER.

ANNEXE TECHNIQUE

Contexte :	La commune de Sollacaro souhaite réhabiliter un bâtiment communal construit avant 1948. Il s'agit d'un projet de rénovation lourde d'une bâtisse dans un état général vétuste composée d'un rez de chaussée et d'un étage. Le rez de chaussée abrite les bureaux de la mairie, l'école et la cantine. L'étage est composé de 6 logements sociaux (2 T3 et 4 T4).
Lieu de réalisation :	Commune de Sollacaro.
Description technique de l'opération :	<p>Le bâtiment à rénover est un bâtiment mixte, de type R+1, lui même divisé en plusieurs zones:</p> <ul style="list-style-type: none">- les bureaux de la mairie au rez-de chaussée- l'école et la cantine au rez-de chaussée- six logements à l'étage (2 T3 et 4 T4). <p>Le bâtiment présente une <u>SHON de 990 m²</u></p> <p>Les bureaux sont utilisés toute l'année, la partie scolaire est bien entendue inoccupée pendant les vacances scolaires et les logements ont un taux de remplissage variable en fonction des logements.</p> <p>L'école accueille une dizaine d'élèves environ.</p> <p>Le bâtiment a été achevé en 1927. Ses murs extérieurs sont en pierre de 65 cm d'épaisseur, non isolés. Le toit a été réalisé avec une charpente en bois donnant sur des combles non aménagés et comprenant un faux-plafond en bois.</p> <p>Le plancher bas ainsi que le plancher intermédiaire entre les logements et le rez-de-chaussée sont de type plancher béton sur poutrelles métalliques.</p> <p>Les menuiseries sont en bois, simple vitrage, très anciennes et peu étanches. Elles sont pour la plupart sans occultation. L'efficacité énergétique globale du bâtiment est dégradée.</p> <p><u>L'étude de faisabilité démontre qu'une rénovation énergétique peut permettre une baisse de la consommation réglementaire de plus de 77% par rapport à la situation initiale.</u></p> <p>Cep Projet: 109,3 KWep/m² SHON.an Cep initial: 488,194 KWep/m² SHON.an On note un gain énergétique de 77,61 % par rapport à l'état initial.</p> <p><u>L'ensemble de ces travaux permet à la commune d'économiser environ 3600 €HT/an.</u></p>

	<p>Le projet est donc conforme à la convention PRODEME 2013 qui impose un gain de 30 % d'économies d'énergie par rapport à la situation initiale.</p> <p>Pour atteindre ce gain énergétique, les moyens prévus sont les suivants:</p> <p>Isolation du toit et du plancher en sous face</p> <p>Remplacement des menuiseries extérieures</p> <p>Ventilation simple flux autoréglable</p> <p>Remplacement des convecteurs par des panneaux rayonnants dans les bureaux, l'école et les logements</p> <p>Mise en place d'un insert bois dans les 6 logements (rendement 80%, puissance 10kW)</p> <p>Eau chaude sanitaire solaire: 2 panneaux + 1 ballon de stockage par logement</p>
--	--

Construction initiale	Projet	Gain en énergie primaire par rapport à la référence réglementaire
<i>Cep (en kWhep/m²SHON.an)</i>	<i>Cep (en kWhep/m²SHON.)</i>	<i>(en kWhep/m²SHON.an)</i>
488,19	109,30	378,89
		Gain total de 375 101 kWhep/an
483 308,1 kWhep/an	108 207 kWhep/an	soit plus de 77,61 % de réduction

Echéancier prévisionnel de réalisation	<p>Date prévisionnelle de début d'opération : 1er trimestre 2014</p> <p>Date prévisionnelle de fin d'opération : 1er trimestre 2015</p>
---	---

Indicateurs	ENR : Production énergie finale (kWh/an)	MDE : Energie finale économisée (kWh/an)	Emission s teqCO2/a n	Energie primaire économisée (tpe/an)	Energie primaire économisée (tep/an)
	---	145 388	111,21	35,38	33,69
Energie substituée	Electricité 100% - Gaz 0% - Fioul 0%				
Hypothèses	<p>1MWh électrique substitué/produit équivaut à 0,765 teqCO2, 0,243 tpe, 0,232 tep</p> <p>1MWh gaz substitué équivaut à 0,223teqCO2, 0,0862 tep (remarque si Gaz réseau + 10% pertes)</p> <p>1MWh fioul substitué équivaut à 0,273teqCO2,0,086 tep</p> <p>teqCO2 : tonne équivalent CO2; tpe : tonne pétrole évitée; tep : tonne équivalent pétrole (Convention)</p>				

ANNEXE FINANCIERE

ANNEXE 2 - Annexe Financière

Convention N°

Dossier PRODEME N°13075

1 - Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles

Postes de dépenses	Prévisionnel (€ HT)	Dépenses éligibles à justifier (€ HT)
ENVELOPPE BÂTIMENT		
Isolation du toit	14 100,00	14 100,00
Isolation du plancher en sous face	21 200,00	21 200,00
Remplacement des menuiseries	90 000,00	90 000,00
Sous total bâtiment	125 300,00	125 300,00
EQUIPEMENTS		
Ventilation	24 000,00	24 000,00
Inserts bois (6 logements)	30 000,00	30 000,00
Panneaux rayonnants (écoles + logements)	16 000,00	16 000,00
Panneaux rayonnant dans les bureaux	3 000,00	3 000,00
ECS solaire (6 logements)/ 2 panneaux + 1 ballon de 300 l/logement	33 000,00	33 000,00
Sous total Equipements	106 000,00	106 000,00
TOTAL	231 300,00	231 300,00

2 - Modalités de calcul de l'aide / Détermination du montant de l'aide

Le bénéficiaire récupère la FCTVA.

Les aides attribuées s'inscrivent dans le cadre du CPER 2007-2013 et plus particulièrement de la convention annuelle 2013 signée entre la Collectivité Territoriale de Corse et l'ADEME. Le projet est conforme au DOMO et aux orientations de la mesure 2,3 du PO FEDER.

2.1 - Détermination du coût admissible (assiette)

Le coût admissible correspond aux travaux de rénovation énergétique permettant d'atteindre un gain de 30 % par rapport à la situation initiale.

Enveloppe+équipements (Voir détails dans tableau ci-dessus)	231 300,00
Plafond du coût admissible : (Pour un tel projet relevant du secteur non concurrentiel, l'assiette éligible est plafonnée à 500 €/m² SHON . Dans le cas présent, la surface totale de la construction est de 990 m² SHON	495 000,00
Coût admissible	231 300,00

2.2 - Détermination du montant de l'aide

	Coût admissible (assiette €HT)	Taux de subvention	Aide PRODEME maximale (ADEME + CTC) + UE (Feder) (€)
Enveloppe + équipements	231 300,00	80%	185 040,00
TOTAL	231 300,00		185 040,00

2.3 - Récapitulatif

	Prévisionnel (€HT)	Dépenses éligibles à justifier (€HT)	Assiette éligible (€HT)	Aide FEDER
Enveloppe + équipements	231 300,00	231 300,00	231 300,00	185 040,00
TOTAL	231 300,00	231 300,00	231 300,00	185 040,00

3 - Plan de financement prévisionnel de l'opération

Sur le coût total du projet:

FEDER	185 040,00 €	80,0%
Bénéficiaire	46 260,00 €	20,0%
TOTAL	231 300,00 €	100,0%

Sur l'assiette éligible:

FEDER	185 040,00 €	80,0%
Bénéficiaire	46 260,00 €	20,0%
TOTAL	231 300,00 €	100,0%